

L'information aurait démontré que des coups de feu auraient bien été tirés non sur le train, mais dans une fête de famille qui se tenait aux environs de la voie, et que l'agression coupable n'aurait existé que dans le cerveau encore embrouillé de quelque voyageur réveillé en sursaut.

— On ne dans le *Messager du Midi*, du 8 février :
« Un certain nombre d'étudiants de la faculté de médecine de Montpellier ayant adressé à M. Marconi, maire de Carcassonne, une lettre destinée à protester contre la condamnation judiciaire qui les a frappés récemment, le conseil académique s'est réuni hier, sur l'ordre du ministre de l'instruction publique, à l'hôtel de l'Académie, afin de prendre des mesures disciplinaires contre les élèves coupables. Le résultat des délibérations du conseil a été un vote de censure, avec affichage à la Faculté.

Aujourd'hui, vendredi, les mêmes élèves se sont rendus à l'école de pharmacie et ont employé la même manœuvre pour en arrêter les cours. A deux heures de l'après-midi, ils sont retournés à la faculté de médecine où ils ont traité M. le professeur Benoît comme ils avaient traité la veille ses deux collègues. En présence de ces manifestations réitérées, l'autorité universitaire a cru devoir suspendre les cours. Le doyen de la faculté de médecine a annoncé aux élèves que la faculté était provisoirement fermée. Les cours de la faculté des sciences, seuls, n'ont point été troublés.

La manifestation des étudiants en médecine s'est accompagnée avec une régularité et une discipline qui dénotent une grande préméditation.
— Neuf maisons, avec leurs dépendances, ont été brûlées la nuit dernière à Brizeux (Meuse).
— Le prince de Monaco vient d'interdire à la fille Emma Cruch, dite Cora Pearl, le séjour dans ses Etats.
— On annonce la mort du général d'Oussières.

Chronique judiciaire

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, du 9 février :
« Nous avons dit qu'une instruction criminelle était suivie sur les faits qui se rattachent à l'organisation et à l'administration de la société industrielle. Au nombre des personnes qui viennent d'être mises en état d'arrestation, figurent MM. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre; marquis de Radeport; Randoing, ancien député, tous trois membres du conseil de l'administration de la société industrielle.

Un mandat d'arrêt avait été également lancé contre M. de Coëtlogon, mais au moment où les agents se présentaient à son domicile pour le saisir, à l'exception, M. de Coëtlogon a pu se sauver par une issue, et bien qu'immédiatement poursuivi, il a pu échapper.

La Cour d'assises de la Seine-Inférieure, dans son audience du 7, a condamné aux travaux forcés à perpétuité la femme Guéroult pour avoir étranglé son mari. Elle a exécuté le crime avec une énergie et un sang-froid incroyables. Après avoir passé la soirée à jouer aux dominos avec son mari, parce qu'il le lui avait demandé, dit-elle, et pour se soumettre à sa loi, elle se coucha avec lui vers 9 h. du soir. Quand il fut endormi, elle lui passa autour de son cou une corde à pain de sucre et sera jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Puis elle est restée avec le cadavre jusqu'à ce qu'il fut froid, c'est-à-dire jusqu'à 2 h. du matin, et alors elle a poussé des cris et réveillé les voisins, disant que des malfaiteurs venaient d'étouffer son mari.

Variétés

LE FILLEUL DE BEAUMARCHAIS

III (Suite)

Ces cris tumultueux, cette bourgeoisie armée, ces déclarations de guerre aux iniquités de l'ancien régime, cette manifestation soudaine de la puissance populaire, qu'était-ce donc sinon le présage de la régénération sociale, tant de fois prédite par les illustres penseurs dont il avait été tout ensemble le barbare, le confident, l'admirateur et le disciple ? Heureux de se reconnaître dans ces milliers de libérateurs, grisés de bruit et de soleil, Eustache se laissa emporter par le torrent qui l'entraîna d'abord aux invalides, où les émeutes firent main basse sur les fusils et les canons. Là, de nouveaux cris retentirent : « A la Bastille ! à la Bastille ! sus à la fermeté du despotisme et de l'arbitraire ! Ce mot d'ordre ou de désordre fut électrique. Goudard, dont la vigueur naturelle était triplée par ses patriotiques ardeurs, bondit comme le coursier de l'écriture au son du clairon, et se vit bientôt aux premiers rangs d'une foule immense qui se ruait vers le faubourg Saint-Antoine. Tout en marchant ou en courant, il remarqua bien quelques détails qui l'eussent fait réfléchir, s'il eût été, en ce moment surtout, capable de réflexion. Bon nombre de ces soldats improvisés avaient d'étranges costumes et desinguliers

figures pour des bienfaiteurs de l'humanité. C'étaient déjà ces physionomies sinistres, ces êtres sans nom, sans âges et sans sexe, terreurs vivantes, enveloppées dans des haillons, qui reparaissent invariablement aux heures de révolution, qu'on ne peut plus oublier après les avoir vues, et qu'on dirait chargées de donner des nouvelles de l'enfer aux révolutionnaires nés qui promettent le paradis.

Grossie de toute la population des faubourgs, cette effroyable armée arriva devant la Bastille dont le gouverneur, l'intrepide Delaunay, refusa de se rendre. La lutte, on le sait, fut longue et terrible; il fallut cinq heures à ces « multitudes furieuses pour triompher d'une garnison de cent quatorze invalides.

A la fin le pont-levis s'abaissa et l'avalanche humaine se précipita dans l'intérieur de la citadelle, et Eustache, de plus en plus, put entendre le râle des mourants, les cyniques injures des vainqueurs, les cris de Delaunay et de ses vétérans que l'on égorgeait. Cette première scène de délivrance ressemblait à une tragédie; cette première revanche de la liberté et de l'humanité s'entremêlait d'épisodes barbares; cette première aurore se teignait de sang.

Mais Eustache Goudard opposait vaillamment à ces tristes revers de médaille une idée consolante et généreuse. Il voulait avoir l'honneur et la joie de délivrer de ses mains un des prisonniers. L'opération fut difficile, non pas qu'il rencontrât la moindre résistance, mais parce que la plupart des cellules étaient vides. Enfin, il en ouvrit une d'où sortit un homme d'environ cinquante ans, de grande mine, de haute taille, fort différent du type qu'Eustache s'était fait d'avance en songeant à ces prodiges de cruauté seigneuriale et féodale.

— Venez, dit-il au prisonnier, venez, pauvre victime de la tyrannie et de l'arbitraire ! Désormais nous serons tous libres, tous égaux, et il ne sera plus permis aux suppôts d'un régime de bon plaisir d'opprimer les faibles, les petits, les défenseurs du droit et de la justice, et de les jeter dans d'horribles cachots...
— Tiens ! il paraît que la canaille a fait des siennes ! murmura l'inconnu avec un mélange de surprise et de dédain.

La canaille ! C'était une fautive note dans le concert d'actions de grâces qui, d'un bout de la France à l'autre, devait saluer cette magnifique journée. Le mot sonna désagréablement aux oreilles du libérateur; mais il n'était pas homme à se décourager pour si peu.

— Le malheureux ! se dit-il. Cette affreuse réclusion a troublé son intelligence... Ah ! les tyrans savent bien ce qu'ils font... on entre dans leurs bastilles jeune, robuste et raisonnable, et on en sort décrépité, infirme et idiot.

Puis il reprit doucement, comme s'il parlait à un malade :
— Est-ce que ce n'est pas bien bon, ces gorgées d'air libre et ces rayons du soleil ? Est-ce que cela ne vaut pas mieux...
— Que de sentir le renfermé ?... oh ! certainement...
— Sans compter qu'on vous avait sans doute arrêté et incarcéré pour un de ces crimes qui sont des titres de gloire... Peut-être aviez-vous pris en main la défense de ce peuple qui vous délivre et qui a tant souffert ?

— Pas précisément... j'ai le caractère un peu vif... Il y a trois ans, on me signala un de mes gardes comme coupable de connivence avec les braconniers qui infestaient mon parc; je le fis venir et le tançai d'importance; il me répondit insolemment. J'avais à la main mon fusil chargé et armé... Dans mon premier mouvement de colère, je tirai sur l'impudent et je le tuai.

Eustache tressaillit d'horreur.
— Je crois bien, continua négligemment le martyr de l'arbitraire, qu'il y eut, pour la forme, un procès, une condamnation capitale; mais, vu ma naissance, — je suis le marquis de Trévières, — et mes alliances avec trois ou quatre maisons duciales, la peine a été commuée; j'en fus quitte pour une lettre de cachet et un séjour à la Bastille que vous aurez, vos amis et vous, très-charitablement abrégé. Merci, mon cher !... mais il faut avouer que la liberté m'arrive en bien mauvais compagnie !...

Et il promena un regard de mépris sur ces ruines fumantes, sur ce peuple en guenilles, sur ces femmes échevelées, ivres, hideuses, que ce premier carnage avait mises en appétit, et qui criaient d'une voix avinée : « A l'hôtel de Ville ! A mort, Flesselles et sa clique ! »

Le pauvre Eustache était atterré. Ainsi donc, cette victime de l'arbitraire et du despotisme était un privilégié !
Il venait de délivrer, lui Eustache Goudard, le barbare philosophe, le père de Figaro, l'élève de Beaumarchais, une preuve vivante des abus de l'ancien régime, mais dans un sens diamétralement contraire aux vraies notions de justice et d'égalité ! Il avait là de quoi bouleverser une tête plus forte que la sienne. D'autre part, à mesure qu'il se désgraisait, son âme honnête protestait contre ces scènes violentes dont l'horreur s'était d'abord effacée pour lui dans l'entraînement

de la fête. Il avait vu, de toute effusion de sang; et voilà que, dès le début, la Révolution inaugurerait son triomphe par une orgie de cannibales, hurlant sur des cadavres et dansant sur des débris !

— Peu à peu il s'éloigna de la foule, qui prit le chemin de l'hôtel de Ville. Le marquis ne l'avait pas quitté. Ils marchaient côte à côte, sans échanger une parole. Lorsqu'ils furent arrivés au coin de la rue du Temple, Eustache dit à son bizarre compagnon :
— Et maintenant, monsieur le marquis, que comptez-vous faire ?

— Parbleu ! aller revoir mon château de Trévières, qui doit être dans un bel état, si les manants de ce pays-là suivent les exemples de la populace de Paris... Ah ! il paraît que nous avons fait du chemin depuis trois ans, pendant que j'étais sous clef; et si le roi n'y met bon ordre... N'importe, j'ai encore la main prompte et le coup d'œil sûr; j'en tuerais bien une douzaine avant qu'ils m'aient tout à fait pillé ou assassiné...
Nouveau frémissement d'Eustache; le marquis reprit avec une cordialité de grand seigneur en vacances :
— Et vous, mon ami, qui êtes-vous ? Car enfin, je dois connaître le nom de mon libérateur... Plus tard, si la chance tourne, si je puis vous prouver ma gratitude...
La suite à demain.

Nouvelles du soir

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 10 février.
On nous écrit de Versailles, le 9 février, soir :
« Le rejet du projet présenté à la commission des Trente par M. Dufaure a donné lieu hier à une vive émotion parlementaire qui a eu son contre-coup dans le public. Les choses n'ont peut-être pas le caractère de gravité qu'on leur prête, et tout espoir de conciliation entre la commission et le gouvernement ne doit pas être entièrement perdu. Il est un fait certain, c'est qu'hier, à l'issue de la séance de la commission des Trente, quelques-uns des membres de la majorité de cette commission, qui avaient repoussé le projet, manifestaient hautement à leurs collègues de la chambre leur désir de conciliation et expliquaient que le rejet de la proposition Dufaure n'impliquait pas, dans leur pensée, une rupture entre la commission et le gouvernement.

« Le garde des Sceaux demande, dans son projet, que l'on statue à bref délai sur un projet relatif à une seconde chambre et que la commission s'occupe d'une loi électorale.

« Le projet de la commission, de son côté, pose ces deux principes. Sur ces points, le dissentiment porte donc et surtout sur une question de forme résidant principalement dans les mots à bref délai que le gouvernement, du reste, semblait disposé à abandonner.

« Dans la pensée du gouvernement, exprimée dans le projet Dufaure, la commission doit s'occuper sans retard, une fois que le projet actuellement soumis à ses délibérations sera voté par l'Assemblée, de l'étude d'un projet de loi relatif à l'organisation d'une seconde chambre. Rien n'indique jusqu'ici que la commission veuille ajourner cette étude; son intention à cet égard sera sans doute nettement formulée dans le rapport; si elle est conforme aux désirs du gouvernement, une telle déclaration, consignée dans le rapport, équivaldrait assurément pour celui-ci à une mention spéciale faite dans le projet.

« Quant au 3^e point soulevé par le conseil des ministres, relatif à la transmission des pouvoirs, la majorité de la commission le repousse, non pas dans un sentiment d'hostilité pour M. Thiers, mais parce qu'elle ne le trouve ni urgent ni utile, la chambre pouvant, lorsque le moment sera venu, statuer sur ce point même à la dernière heure, et parce qu'il implique une idée de dissolution que la majorité ne veut pas laisser s'accroître dans les esprits, tant que le moment de se séparer n'est pas encore arrivé pour l'Assemblée actuelle.

« M. Thiers, d'autre part, a déclaré à la commission des Trente qu'étant intéressé dans la question il lui laissait entière liberté pour la régler en dehors de lui. Sur ce point encore, le rapport peut contenir des explications qui ôteront tout caractère de défiance ou d'hostilité au vote d'hier.

« Tout dépend donc actuellement du rapport de M. le duc de Broglie. C'est ce document qui, par les déclarations qu'il contiendra et les tendances qu'il manifestera, est appelé à fixer définitivement les rapports de la Commission et du gouvernement et à déterminer l'attitude que l'un et l'autre devront prendre devant l'Assemblée.

M. Cantonnnet a dîné samedi soir à la présidence.

Vienne, 9 février.
L'Impératrice Caroline-Auguste (grand-mère de François-Joseph) s'est éteinte aujourd'hui à midi et quart. Elle était âgée de 81 ans.

Dépêches télégraphiques

Havre, 10 février.
(Dépêche de MM. Kahlé, Beswillwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 10,000 b., marché calme, assez bonne demande pour disponible, livrable sans changement notable de prix.
Livraison 10 février.
(Dépêche de MM. Kahlé, Beswillwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 10,000 b., marché calme, prix inchangés.

(Dépêche de MM. Kahlé, Beswillwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
21 1/2. — Recettes 22,000 b.

Avis divers.
Havre, vendredi 7 février 1872. — Ventes totales: 317 b. — Nous avons toujours une demande des plus modérées, et nous ne notons encore aujourd'hui que 317 b. disponibles en toutes sortes, dans la partie du prix courant ci-joint.
Affaires à livrer délaissées.
Le terme est sans mouvement; on n'a fait à notre connaissance que du Louisiana sur le mois courant 1872. Il s'y en est vendu à 117 fr. pour les mois suivants, et vendeurs à 118-117 30.

Liverpool ne se réveille pas; il ne s'y est traité que 8,000 b. sans changement.
A Manchester les prix se sont un peu améliorés et les affaires ne sont entravées que par l'impossibilité aux producteurs d'écouler, dans des délais convenables, les ordres qu'on est disposé à leur donner.

Mêmes prix aux Etats-Unis. Recettes d'hier 15,000 b., soit 98,000 b. pour six jours, contre 91,000 b. la semaine dernière, et 72,000 b. il y a un an.

ALEXANDRIE, 10 fév. — Cotons : Marché calme et parfois même en baisse, quoique pression à la vente. On cote comme suit : middling 3/4d.; middling fair 10d.; fair 10 5/8d.; fully fair 10 3/4d.; good fair 11 1/2d.; fully good fair 12 à 12 1/2d.; good 12 3/4 à 13 1/2. Les cotons blancs sont fermes : good fair 11 à 11 1/4d.; fully good fair 11 1/2d.; le tout coté et fret. Sur livraison soutenu; fair, février 10 7/2d.; mars-avril 10 5/8d. fr. à B. Recettes de la semaine 65,000 bales contre 30,000 bales l'an passé pendant la même semaine correspondante. Expéditions de la semaine 12,000 bales.

BOMBAY, 7 fév. — Cotons : Marché calme et parfois même en baisse, quoique pression à la vente. On cote comme suit : middling 3/4d.; middling fair 10d.; fair 10 5/8d.; fully fair 10 3/4d.; good fair 11 1/2d.; fully good fair 12 à 12 1/2d.; good 12 3/4 à 13 1/2. Les cotons blancs sont fermes : good fair 11 à 11 1/4d.; fully good fair 11 1/2d.; le tout coté et fret. Sur livraison soutenu; fair, février 10 7/2d.; mars-avril 10 5/8d. fr. à B. Recettes de la semaine 65,000 bales contre 30,000 bales l'an passé pendant la même semaine correspondante. Expéditions de la semaine 12,000 bales.

SHANGHAI, 7 fév. — Cotons : Shanghai — laels.
Soie : Marché sans changement. N^o 3 Tealée, 5,55.
Ventes depuis le départ de la dernière maille 1,000 bales. Exportation jusqu'à ce jour (Chine et Japon) 52,000 bales.

Mulhouse, 8 février.
PRIX-COURANT
des cotons fabriqués sur la place de Mulhouse du 8 février 1872.
CALICOOT ECRU
3/4 90 c. 60 p. 1618 gramme de 0.34 1/2 0.33
90 " " 34 " id. 0.34 1/2 0.35 1/2
90 " " 30 " id. 0.37 0.38
90 " 68 " 20 " id. 0.39 0.40
90 " 70 " 21 " id. 0.42 0.43 1/2

CHÂNE FILÉ
Chaîne 2729 en bob., qual. mêlée 3.50 à 3.55
Trame 2638 en canettes, id. 3.55 à 3.65
Chaîne 2729 en bobines, id. 3.55 à 3.65
Lits Amérique pur 3.60 3.70
Trame 2638 en canettes, id. 3.70 3.85
Chaîne 3032 id. id. 3.80 3.95
Trame 2840 id. id. 3.80 3.90
id. 4042 id. id. 4.00 4.15

Résumé du marché des Harins du Vendredi matin 31 janvier au Jeudi soir 6 février.
Cotons. — Un jour de recettes faibles aux Etats-Unis avait provoqué au début de cette huitaine une meilleure demande tant en disponible qu'à livrer, à prix très-fermes. — Les arrivages aux ports américains étant ensuite redevenus plus nourris, et Liverpool venant de nouveau calme et froid, nous n'avons plus eu à enregistrer que des transactions languissantes pour l'exécution des ordres restreints de la future. Malgré ce calme, les prix n'ont pas subi de variation sensible, et nous n'avons à constater qu'une lourdeur qui a permis d'obtenir quelques concessions partielles.

Les affaires à livrer, délaissées pendant ces derniers jours, avaient donné lieu d'abord à quelques transactions, soit : des Louisiana fully striding good ordinary en charge à 119 30; low middling sur échantillon, par navire du, à 122 50; et des Ouzma fair, et fair à fully fair, expédition de février par steamer à 92 fr., et good fair, embarquement février-mars, par voilier, à 94 fr.

Le terme a débuté très-raide à 120 fr. pour Louisiana février à juin; puis, sous l'influence des avis de l'extérieur, il est devenu plus facile, et l'on a obtenu successivement des concessions remettant février à 118 fr., et les mois suivants à 117 fr. 50 et même 117 fr. En clôture, on est acheteur à ces cours, sans vendeurs.

Les recettes faibles de jeudi dernier avaient aussi exercé leur influence à Liverpool, où les affaires se ranimaient vendredi avec reprise de 1/16 sur disponible et sur livrable, amélioration qui a disparu et au-delà depuis avec des journées calmes de 8 à 10,000 b. et une lourdeur constante dans les cours, surtout à livrer.

forme et la longueur de la semaine. — Les recettes paraissent devoir être abondantes pendant quelques semaines encore. Aucun changement dans les estimations de la récolte.
MM. W. Nicol et C^e écrivaient de Bombay le 11 janvier :
« On craint que les froids récents aient causé quelque dommage à la récolte dans les districts du Nord. En dernier lieu, cependant, le temps a été plus doux et nous espérons que tout se présentera bien de nouveau. Les recettes, quoique augmentées, ne font encore sur une échelle modérée; pendant les dix derniers jours nous avons gagné par chemin de fer et par mer que 25,000 b. contre 49,400 dans la période correspondante de l'année dernière.

Les dépêches du 31 janvier annonçaient de fortes pluies dans les districts d'Oomrawutta.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX

Aujourd'hui mardi 30 février 1872
Première représentation de
Les mémoires du diable, comédie vaudeville en 3 actes de MM. Eugène Arago et P. Vermond, musique de A. Dache.
MM. SCARLAT, Robin; MARIUS, Gauthier; H. CADINOT, de la Rapsodie; MAX, de Lamié; DUBIAUX, de l'Opéra; MARIUS, de l'Opéra; M. ANDRAUD, Marie; DESTRE, la baronne; MARTIN, la comtesse; MAX, Mme Girard.

Les noces de Jeannette, opéramatique en un acte, musique de M. Massé, paroles de MM. Barbier et Carré.
Mlle A. MARIUS remplira le rôle de JEANNETTE. M. CH. ANDRAUD, celui de JEAN. — Mlle MARTIN, petit Pierre. — M. VALERIE, Thomas.

Cadinot comique par Scarlat, scène d'intérieur et d'arrivements, paroles de M. Personnaz. — CADINOT, assisté de l'Opéra de Roubaix, MM. CADINOT, — SCARLAT, régisseur général du même théâtre, SCARLAT, — Anghel, second régisseur, ANGHIEL, — FELIX, domestique de Cadinot, ANGHIEL, — La scène se passe chez M. H. Cadinot, rue du Fontenoy, 13.

Ordre du spectacle : 1^o Cadinot. — 2^o Les noces à 8 h. — 3^o Les mémoires à 9 h.
Bureaux à 6 h. 3/4. — 7 h. 1/4.
Jeudi 13 février : Représentation extraordinaire au bénéfice de M. H. Cadinot, premier comique.

Roubaix sans dessous de bois III grande féerie-vaudeville en 12 tableaux. — Décor et costumes neufs.
(Note : Cette pièce n'a jamais été représentée à Roubaix.)

Caisse commerciale

de l'OISE et du NORD.

Etablissement de comptoir cantonal et d'arrondissement, gérés par des Directeurs particuliers et appointés par le Préfet, pour l'escompte du papier de commerce. — Comptoir à Paris pour les fonds publics.
Capital social : 4,000,000 fr.

Société créée suivant acte passé devant M^e DUGUË, notaire, à Creil (Oise).
Actions de 500 francs payables par quart, le premier quart en espèces.
Contrôle sérieux par un conseil de surveillance nommé en assemblée générale.
Conseil d'escompte partant où les intérêts sociaux sont en jeu. — Toutes les garanties ont été accumulées dans les statuts.
Comptoir à Paris des valeurs mobilières pour les clients qui désirent voir leurs intérêts représentés sur place, tous les jours, à l'effet de vendre en hausse, reprendre en baisse, faire des reports, vendre des primes, et leur assurer ainsi des bénéfices certains et multiples, en les faisant profiter de toutes les fluctuations du marché, comme s'ils y étaient eux-mêmes; les bénéfices sont donc augmentés de deux opérations, aujourd'hui inséparables.

Ouverture de crédit aux actionnaires et avantages particuliers aux premiers souscripteurs.
S'adresser au Directeur général, au siège social, à Creil, pour souscrire et pour demander des Directions de comptoirs.

ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE et sur la Vie
Lille, rue de Valenciennes, 59
Représentation de l'Assurance
(sans frais pour l'Assuré)
dans toutes les opérations d'Assurances :
Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNES
facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucun douleur.
Succès garanti.
DENTS ET DENTIERS, système Américain
SANS DOUTES
Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.
HALLER-ADLER
DENTISTE
66, rue d'Angleterre, à LILLE.